

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Marseille
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD4 - Marseille - Création d'un carrefour à feux dans le cadre de la réalisation de la voie nouvelle U240 - ZAC des Hauts de Ste Marthe - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Ville de Marseille envisage sur son territoire l'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte Marthe. La Métropole Aix Marseille Provence, du fait du transfert de compétences, gère cet aménagement. Les travaux concernent la réalisation d'un carrefour à feux dans entre la RD4 et la voie nouvelle U240 au sein de la ZAC des hauts de Sainte Marthe dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille.

Ces travaux se situant sur le domaine public routier départemental, le Département doit déléguer de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à la Métropole pour permettre l'exécution des travaux.

La convention, annexée au présent rapport, a pour objets de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage du Département à la Métropole et de préciser les domaines de responsabilité des différents cosignataires dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels ultérieurs des ouvrages réalisés.

Ce rapport est sans incidence financière, la totalité de l'opération étant supportée par la Métropole Aix Marseille Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

